

TABLEAU COMPARATIF

Dispositions en vigueur	Texte du projet de loi	Proposition de la commission
	<p data-bbox="576 573 1015 696">Projet de loi constitutionnelle autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires</p> <p data-bbox="719 741 871 775">Article unique</p> <p data-bbox="576 824 1015 920">Après l'article 53-2 de la Constitution, il est inséré un article 53-3 ainsi rédigé :</p> <p data-bbox="576 954 1015 1171">« Art. 53-3. - La ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires adoptée à Strasbourg le 5 novembre 1992, complétée par la déclaration interprétative annoncée le 7 mai 1999 au moment de la signature, est autorisée. »</p>	<p data-bbox="1034 573 1473 696">Projet de loi constitutionnelle autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires</p> <p data-bbox="1034 824 1473 913"><i>La commission propose d'adopter une motion tendant à opposer la question préalable.</i></p>